

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN**

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	14	1	16

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le douze du mois de mars,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **2 mars 2026**

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, BACLET Virginie, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Membres excusés : Christophe MEURENAND (pouvoir à Alain SICARD)

Membres absents : Agathe DORMANT

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN

N° de l'acte : DEL.2026.03.12.01

Objet : Modification du tableau des emplois communaux

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grad (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la réorganisation du service administratif et de l'évolution d'un agent suite à un concours, il convient de modifier le tableau des emplois de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.
- FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, applicable à compter du 1^{er} avril 2026.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives liées à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS



Accusé de réception en préfecture
001-210102737-20260312-2026031201D0041-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2026

